Proprement efficace,
Proprement rentable

Agriculture Viticulture Elevage

# PULVECLAIR 0746

**Nettoyez votre pulvérisateur avec le produit adapté** et éviter ainsi tout défaut lié à **l'état de propreté lors du contrôle obligatoire de votre matériel.**

## Avantages

- **Spécifiquement conçu pour éliminer les résidus des produits phytosanitaires** (y compris les produits huileux) qui se sont **déposés dans la cuve, pompe, tuyaux, rampes, filtres, jets des pulvérisateurs.**
- **Offre une garantie pour l'avenir de vos prochaines applications,** grâce à sa formulation à base d'ammoniaque.
- Composé :
  - De surfactants p**our décoller les particules et les réduire en bouillie**
  - D'agents séquestrants **qui maintiennent les résidus en suspension dans la solution de nettoyage et évite leur redéposition**
  - D'un agent qui **détruit les résidus de produits phytosanitaires** (sulfonylurées + autres spécialités)
  - **Traceur de couleur vive.**
- Permet également le **nettoyage intérieur des appareils équipés ou non de système de rinçage des parois**
- **Performant dans l'élimination des sulfonylurées.**

## Mode d'Emploi

1) Après traitement, vidanger complètement votre appareil
2) Rincer immédiatement l'intérieur des tuyaux, des rampes, et de la cuve, ensuite vidanger complètement.
3) Remplir la cuve à moitié d'eau et y ajouter la quantité nécessaire de PULVECLAIR. (de 0,5% à 2%)
4) Mettre l'agitation en marche et faire circuler cette solution dans les tuyaux et les rampes
5) Compléter ensuite avec de l'eau pour remplir la cuve entièrement et laisser agir pendant 15 minutes tout en laissant l'agitation en marche
6) Vidanger ensuite complètement le pulvérisateur.
Les jets, les filtres doivent être démontés et nettoyés avec une solution de 50 ml dans 10 litres d'eau
7) Rincer la cuve à l'eau claire, ainsi que les tuyaux et les rampes, vidanger complètement.
8) Rinçage si nécessaire jusqu'à la disparition complète du traceur.

Le rinçage intérieur du pulvérisateur doit être effectué avec un volume d'eau claire **au moins égal à 5 fois** le volume du fond de cuve.

- L'épandage du fond de cuve dilué ne peut être effectué que sur la parcelle venant d'être traitée jusqu'au désamorçage du pulvé.

Le fond de cuve résiduel (dilué) pourra être vidangé au champ si la concentration en substances actives a été divisée par 100,

**ATTENTION :** Eviter le contact prolongé de PULVECLAIR non dilué avec les parties métalliques du pulvérisateur, surtout celles en alliages d'aluminium, en zinc ou en métal galvanisé. Le nettoyage du pulvérisateur doit être effectué régulièrement, immédiatement après chaque traitement.

FDS consultable sur notre site: www.primalab.com
Formule déposée au centre Anti Poisons PARIS N° 01-40-05-48-48.
M. 10.11.15 Les renseignements fournis sur cette documentation sont donnés à titre indicatif eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle.
Nous déclinons notre responsabilité pour toute autre application spécifique.

PRIMALAB
Parc Cadera - Avenue Ariane - CS 80003 - 33 692 MÉRIGNAC Cedex
Tél. : 05 56 57 60 14 - Fax : 05 56 28 44 70 - E-mail : info@primalab.com - Site internet : www.primalab.com